

## Séance du Conseil communal du 6 septembre 2010

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MAI 2010.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
Milles LEJEUNE, ~~FARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;  
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON~~, ~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 45.

*Accord de M. HALLEUX, Conseiller communal, pour démarrer sans quorum dans la Majorité.*

### LE CONSEIL,

0671 N° 00.- **CONSEIL COMMUNAL - Composition - Changement d'adresse d'un Conseiller - Incompatibilité de siège - Prise d'acte.**

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui prend acte de l'incompatibilité mais acte qu'il a voté illégalement le 29 mars 2010. Qu'en est-il des décisions prises par ce Conseil communal ?

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui précise que deux théories s'opposent en l'espèce :

- soit le Conseil communal est illégal;
- soit le vote du Conseiller communal n'a influencé en rien les décisions prises.

Cette dernière version est préconisée par le Conseil d'Etat. La réponse de la Tutelle est attendue et si le Conseil communal est jugé illégal, on prendra des mesures pour y remédier. Il précise encore que M. AMEN n'a jamais prévenu qu'il avait changé de domicile;

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE

de l'inéligibilité de M. AMEN Guy, Conseiller communal de la liste n° 14 [F.N.B.], domicilié à Dison, rue Maurice Duesberg n° 88.

0672 N° 01.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 29 MARS 2010.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

ledit procès-verbal.

0673 N° 02.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 30 MARS 2010.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

ledit procès-verbal.

0674 N° 03.- **POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue Carl Grün).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les handicapés est créé rue Carl Grün, côté des immeubles numérotés pairs, sur une distance de 6 mètres à hauteur de l'immeuble numéroté 82.

Art. 2.- Les Règlements complémentaires au Règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

**0675 N° 04.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification de la délibération prise lors de la séance du Conseil communal du 22 février 2010 (suppression du stationnement alterné bimensuel et interdiction du stationnement du côté des immeubles numérotés impairs, rue du Panorama).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Rue du Panorama, dans le tronçon compris entre les rues Octave Pétry et Antoine de Berghes, l'obligation de stationnement alterné bimensuel est abrogée et le stationnement des véhicules y est autorisé, côté des immeubles numérotés pairs.

Art. 2.- Les Règlements complémentaires au Règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

**0676 N° 05.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'une zone bleue avec usage du disque de contrôle, rue Saint-Bernard, lieu-dit "place Orban").**

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui rappelle son souhait d'obtenir une étude globale relative aux zones bleues;

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui précise que ce souhait a bien été noté;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Dans la rue Saint-Bernard, lieu-dit "place Orban", une "zone bleue" avec usage du disque de contrôle limité à "30 minutes" est créée devant les immeubles numérotés pairs au-delà de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite, sur une distance de 10 mètres dans le sens de la circulation.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. ~~MOSON~~, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, ~~DUKERS~~, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. ~~AYDIN~~, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Milles ~~GILSON~~, ~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0677 N° 06.- INTERCOMMUNALES - Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2010 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Ratification.**

Attendu que, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, MM. MOSON, Echevin, et DUKERS, Conseiller communal, se retirent de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2010 de la S.C.R.L. "Société Wallonne des Eaux" (S.W.D.E.);
- les rapports présentés par les différents organes de gestion et de contrôle de la société;
- le bilan de la S.C.R.L. "Société Wallonne des Eaux" (S.W.D.E.) établi au 31 décembre 2009 à 1.684.649.388,00 €

- les comptes de résultats 2009 de la S.C.R.L. "Société Wallonne des Eaux" (S.W.D.E.) établis au 31 décembre 2009 et se ponctuant par une perte de l'exercice 2009 de 13.764.273,00 €
- la décharge aux administrateurs et au réviseur de la S.C.R.L. "Société Wallonne des Eaux" (S.W.D.E.) pour l'exercice 2009;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'assemblée.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
Milles LEJEUNE, ~~TARGNION~~, MM. ISTASSE, ~~BREUWER~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;  
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

0678

**N° 07.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2010 - Ordre du jour - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 novembre 2009 - Rapport de gestion de l'exercice 2009 - Rapport spécial sur les prises de participation - Rapport du Collège des contrôleurs - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs - Désignation d'un réviseur d'entreprise pour trois ans à compter du 1er juillet 2010 - Approbation.**

Attendu que, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. BREUWER, Echevin, se retire de la salle de délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2010;
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2009 de l'Assemblée générale;
- d'approuver les comptes et bilan arrêtés au 31 décembre 2009, à savoir un bilan établi à 24.748.954,35 € et un compte de résultats se soldant par une perte de 77.351,00 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- de voter la décharge aux administrateurs et contrôleurs aux comptes;
- de désigner la Société "B.C.G & Associés" en qualité de réviseur d'entreprise pour une période de 36 mois à compter du 1er juillet 2010;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
Milles LEJEUNE, ~~TARGNION~~, MM. ISTASSE, ~~BREUWER~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. ~~MOSON~~, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;  
~~M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;~~  
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

0679

N° 07<sup>bis</sup>.- **INTERCOMMUNALES - Logivesdre, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2010 - Ordre du jour - Rapports de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner au réviseur - Nomination au Conseil d'administration - Approbation.**

Attendu que, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, MM. MOSON, BREUWER, M. HALLEUX et DELVILLE, Echevins, Conseillers communaux et Président du C.P.A.S., se retirent de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2010;
- d'approuver le bilan et comptes arrêtés au 31 décembre 2009, à savoir un bilan établi à 139.598.751,00 € et un compte de résultats se soldant par une perte l'exercice 2009 de 468.910,00 €;
- d'approuver le rapport d'activités et le rapport du réviseur relatif à l'exercice 2009 tels que présentés par le Conseil d'administration à l'approbation des associés communaux lors de la séance de l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2009;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, ~~TARIGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, ~~Mme VOISIN-DUPUIS~~, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, ~~PIRON~~, Milles ~~GILSON~~, ~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.~~

---

0680

N° 08.- **INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires" (C.A.H.C.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2009 - Comptes et bilan 2009 - Rapports de gestion et du réviseur - Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires - Désignation statutaire - Désignation du réviseur pour la période 2010-2013 - Approbation.**

Attendu que, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Mme VOISIN-DUPUIS, Echevine, et M. PIRON, Conseiller communal, se retirent de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010;
- d'approuver le bilan et comptes arrêtés au 31 décembre 2009, à savoir un bilan établi à 15.921.811,39 € et un compte de résultats se soldant par un bénéfice de l'exercice 2009 de 703.529,72 €;
- d'approuver les différents rapports relatifs à l'exercice 2009 des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- de voter la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2009;

- d'approuver la désignation statutaire de M. ANNET Pierre en qualité d'administrateur représentant l'organisation mutuelliste SOLIDARIS en remplacement de M. LABILLE Jean-Luc, administrateur représentant l'organisation mutuelliste SOLIDARIS démissionnaire;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles ~~LEJEUNE, TARGNION~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL, DUKERS~~, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. ~~AYDIN, CANTELLA, WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Milles ~~GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

0681

**N° 09.- INTERCOMMUNALES - Intercommunale du Centre Funéraire de Liège et Environs, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010 - Ordre du jour - Rapports de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010;
- d'approuver le bilan et comptes arrêtés au 31 décembre 2008, à savoir un bilan établi à 8.656.854,46 € et un compte de résultats se soldant par un bénéfice de 203.296,56 €;
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- de voter la décharge aux administrateurs et contrôleurs aux comptes;
- d'accepter la démission de la S.C.R.L. "S.L.F." en qualité d'associée de l'Intercommunale "Centre funéraire de Liège et Environs";
- d'approuver le remplacement de M. FIRKET Michel et de Mme LAMBERT Marie-Claire par MM. CARABIN Serge et AYDOGDU Mehmet en qualité d'administrateur représentant la Ville de Liège au sein du Conseil d'administration;
- de désigner le Collège HLB DODEMONT-VAN IMPE & C° - S.C.P.R.L. BRANKAER Ph. & Partners en qualité de réviseur d'entreprise pour un mandat de trois ans;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles ~~LEJEUNE, TARGNION~~, MM. ISTASSE, BREUWER, ~~NYSSSEN~~, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL, DUKERS~~, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. ~~AYDIN, CANTELLA, WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Milles ~~GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

0682

**N° 10.- INTERCOMMUNALES - Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège (A.I.D.E.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2010 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseur - Approbation.**

Attendu que, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Mlle LEJEUNE, M. NYSSSEN, Echevins, et M. DUKERS, Conseiller communal, se retirent de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2010;
- d'approuver les comptes et bilan arrêtés au 31 décembre 2009, à savoir un bilan établi à 297.258.762,84 € et un compte de résultat se soldant par une perte établie à 3.505.944,63 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- de donner la décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exercice 2009;
- d'approuver les souscriptions au capital C2 de la société pour les associés concernés;
- d'approuver les désignations d'administrateurs soumises à l'approbation de l'Assemblée générale en sa séance du 21 juin 2010;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Mlles GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

0683

**N° 11.- INTERCOMMUNALES - Interrosane, A.I.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2010 - Ordre du jour - Rapports de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et contrôleurs - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2010;
- d'approuver les comptes et bilan arrêtés au 31 décembre 2009, à savoir un bilan établi à 350.998.721,81 € et un compte de résultats se soldant par un bénéfice de l'exercice 2009 de 15.711.780,60 €
- d'approuver les rapports de gestion et de contrôle tels que soumis à l'approbation de l'Assemblée générale;
- d'approuver la mise en concordance de la liste des associés au 31 décembre 2008;
- d'approuver la nomination du commissaire-réviseur telle que proposée par le Conseil d'administration;

- d'approuver les modalités d'attribution des émoluments des Présidents, Vice-Présidents des organes de gestion et de contrôle, et du Secrétaire du Collège des commissaires du Secteur 1;
- de voter la décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice 2009;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0684

**N° 12.- INTERCOMMUNALES - Société de Leasing, de Financement et d'Economies d'énergie (S.L.F.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Désignation d'un contrôleur aux comptes - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010;
- d'approuver le bilan et comptes arrêtés au 31 décembre 2009, à savoir un bilan établi à 390.641.594,76 € et un compte de résultat se soldant par une perte de l'exercice 2009 de 4.718.888,92 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et contrôleur aux comptes pour l'exercice 2009;
- d'approuver la désignation de la S.C.R.L. "RSM Interaudit" en qualité de contrôleur aux comptes pour les exercices 2010, 2011 et 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0685

**N° 13.- INTERCOMMUNALES - S.L.F.-Finances, S.A. - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010;
- d'approuver le bilan et comptes arrêtés au 31 décembre 2009, à savoir un bilan établi à 228.488.011,35 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2009 de 6.867.699,05 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et réviseur pour l'exercice 2009;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

---

~~M. DESAMA, Bourgmestre Président;~~  
Mlle LEJEUNE, Première Echevine-Présidente;  
Milles ~~LEJEUNE, TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;  
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, ~~LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP~~, VAN DE WAUWER, Mme ~~POLIS-PIRONNET~~, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Milles ~~GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

0686

**N° 14.- INTERCOMMUNALES - Finimo, A.I.C. - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010 - Ordre du jour - Rapports de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseur - Approbation.**

Attendu que, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. DESAMA, Bourgmestre, MM. DETHIER, REIP, DELOBEL, LEGROS et Mme POLIS-PIRONNET, Conseillers communaux, se retirent de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010;
- d'approuver le bilan et comptes arrêtés au 31 décembre 2009, à savoir un bilan établi à 11.103.669,43 € et un compte de résultats relatifs aux secteurs 1, 2 et 3 des comptes se soldant par un bénéfice de l'exercice 2009 de 8.037.238,63 €
- d'approuver les différents rapports relatifs à l'exercice 2009 des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et réviseur pour l'exercice 2009;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

---

~~M. DESAMA, Bourgmestre Président;~~  
Mlle LEJEUNE, Première Echevine-Présidente;  
Milles ~~LEJEUNE, TARGNON~~, MM. ISTASSE, ~~BREUWER~~, NYSSSEN, Mme ~~VOISIN-DUPUIS~~, MM. MOSON, ~~BOTTERMAN~~, Echevins et Echevines;  
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
MM. ~~HALLEUX, DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Milles ~~GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

0687

**N° 15.- INTERCOMMUNALES - Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle (C.H.P.L.T.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Approbation.**

Attendu que, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. DESAMA, Bourgmestre, Mme VOISIN-DUPUIS, Echevine, MM. BREUWER et BOTTERMAN, Echevins, MM. HALLEUX et EL HAJAJI, Conseillers communaux, se retirent de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010;



- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver le bilan et comptes arrêtés au 31 décembre 2009, à savoir un bilan établi à 162.632.690,84 € et un compte de résultats se soldant par une perte de l'exercice 2009 de 1.198.661,34 €
- de voter la décharge à donner aux administrateurs et contrôleurs aux comptes;
- d'approuver les modifications proposées dans la composition du Conseil d'administration de la société;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
 Mlles LEJEUNE, ~~FARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;  
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
 MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Mlles GILSON~~, ~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0688**      **N° 16.- INTERCOMMUNALES - Services-Promotion-Initiatives en Province de Liège (S.P.I.+), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010 - Ordre du jour - Rapport de gestion et de contrôle - Comptes et bilan 2009 - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RETIRE

le point de l'ordre du jour de la présente séance.

**0689**      **N° 17.- SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Plan pluriannuel 2002-2007 - Prolongation - Modifications.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la modification du plan pluriannuel 2002-2007 telle que proposée par le Service Régional d'Incendie;

DECIDE :

Art. 1.- Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à faire prélever, après livraison effective, le montant à payer par la Ville sur le compte B au nom de la Ville à la S.A. "Dexia", dès que l'inscription du crédit nécessaire au budget communal aura été approuvée par l'Autorité supérieure.

Art. 2.- Le matériel acquis par l'intermédiaire et avec l'aide financière de l'Etat ne sera ni vendu ni cédé dans des conditions autres que celles prévues dans la circulaire du 17 février 1987 relative au matériel acquis avec l'aide financière de l'Etat.

Art. 3.- Les acquisitions seront, selon leur importance et selon les possibilités, soit financées par l'emprunt, soit financées par les recettes extraordinaires.

**0690**      **N° 18.- SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Acquisition d'une ambulance type Service 100 - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- la qualité technique du matériel proposé 40 points;
- la possibilité de modifier l'aménagement de la cellule sanitaire 20 points;
- le montant de l'offre 20 points;
- le délai nécessaire pour la fourniture 20 points.

Le fournisseur ne devra pas être dans une des causes d'exclusion prévues à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présenté par M. le Commandant du Service Régional d'Incendie, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet de fourniture d'une ambulance type Service 100, estimé à 110.000,00 € T.V.A. comprise;

DECIDE :

- d'attribuer le marché par appel d'offres général;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 352/743-52 du budget extraordinaire par emprunt.

**0691 N° 19.- CABINET DU BOURGMESTRE - FEDER 2007-2013 - Portefeuille VERDI - Plan d'expropriations - Côté pair de la rue Spintay - Mise à jour - Adoption.**

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui justifie l'abstention de son Groupe en attendant d'y voir plus clair dans ce dossier;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui précise que son Groupe votera contre car il s'oppose aux expropriations projetées, vu le flou qui continue à régner sur le projet quant à son devenir et à l'impossibilité d'utiliser les subsides européens pour créer du logement;

Par 18 voix contre 3 et 8 abstentions,

ADOPTE

provisoirement le plan d'expropriation actualisé et modifié des biens à exproprier pour cause d'utilité publique en vue d'acquérir les divers immeubles sis rue Spintay côté pair dans le cadre de la mise en œuvre du portefeuille de projets VERDI approuvé par le Gouvernement Wallon en sa séance du 4 septembre 2008, tels que repris en fuchsia dans ledit plan.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
 Milles LEJEUNE, ~~TARIGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;  
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
 MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0692 N° 20.- CABINET DU BOURGMESTRE - Bulletin communal - Renouvellement du marché - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal (voir annexe page 36);

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui précise que l'Opposition est unanime car des éditoriaux très engagés ont été critiqués car ils sont financés avec de l'argent public. Il demande une solution pour l'utilisation des fonds publics pour toutes les composantes politiques;

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui rappelle que le format de Canal V est toujours le même depuis sa création et que l'éditorial n'a jamais été soumis à une quelconque "relecture". Il s'étonne donc de la question du C.D.H. Néanmoins, il précise qu'il va y réfléchir et qu'il n'est pas contre le fait de changer;

Entendu l'intervention de M. LEGROS, Conseiller communal, qui précise qu'au départ, il était décidé qu'il n'y aurait pas de photos du Collège communal. On ne voulait pas personnaliser les choses;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui demande si le Conseil communal sera bientôt saisi à nouveau du dossier;

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui lui fait confiance sur ce point;

Par 19 voix et 12 absentions,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- ne pas être dans une situation visée par les clauses d'exclusion reprises à l'article 69 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;
- fournir une liste de références de sociétés et/ou communes pour lesquelles un travail similaire aura été réalisé et au moins un exemplaire de cette publication;
- fournir une maquette sous format PDF d'un numéro du Bulletin communal sur base des éléments graphiques et textes fournis par le Pouvoir adjudicateur;

ADOPTÉ

tel que présenté, le cahier spécial des charges relatif à la mise en page, l'impression et la distribution du Bulletin communal de la Ville;

DECIDE :

- d'attribuer le marché par appel d'offres général;
- de financer la dépense prévue à l'allocation 562/123-02 du budget ordinaire 2010;

CHARGE

le Collège communal de l'exécution du présent marché public.

**0693 N° 21.- REGIE COMMUNALE AUTONOME "VERVIERS DEVELOPPEMENT" (R.C.A.) - Dotation communale 2010 - Subvention sous forme d'argent - Approbation.**

Entendu l'intervention de M HALLEUX, Conseiller communal, qui justifie l'opposition du Groupe C.D.H. par le fait qu'ils ont déjà voté contre lors du budget;

Par 19 voix contre 12,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 759.026,47 € sous forme d'argent à la Régie communale autonome "Verviers Développement", sous réserve de l'approbation du budget 2010 par l'Autorité de Tutelle;
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

**0694 N° 22.- SERVICE DE PREVENTION - Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) du Conseil Consultatif Communal de Prévention (C.C.C.P.) - Modification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le nouveau R.O.I. du Conseil Consultatif Communal de Prévention.

**0695 N° 23.- VERVIERS AMBITIONS, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2009 et budget 2010 - Approbation.**

Considérant que Mlle LEJEUNE, Echevine et administratrice, satisfaisant au prescrit de l'article L1122-19, s'est retirée de la salle des délibérations;

Par 28 voix et 3 abstentions,

APPROUVE

les comptes annuels 2009 et le budget 2010 de l'A.S.B.L. "Verviers Ambitions".

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, ~~BREUWER~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN,  
Echevins et Echevines;  
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET,  
MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON,~~  
~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN,  
Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0696 N° 24.- HARMONIE - Demande la location de la salle - "La Page", A.S.B.L. (le 4 juin 2010) - Gratuité - Approbation.**

Considérant que M. BREUWER, Echevin, satisfaisant au prescrit de l'article L1122-19, s'est retiré de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'apporter son aide à l'A.S.B.L. "Prévention Aide à la Jeunesse - La Page" sous forme de mise à disposition de locaux sis rue de l'Harmonie n° 49, estimée à 425,00 €
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activité lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN,  
Echevins et Echevines;  
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET,  
MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON,~~  
~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN,  
Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0697 N° 25.- MATERIEL - Prêts - Demandes - Gratuité - Approbation ou ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide aux demandeurs cités ci-dessous sous forme de prêts de matériel et de mise à disposition de personnel, pour un montant global estimé à 1.171,50 €:
  - a.- Mouvement des Jeunes Socialistes de Verviers - tenue d'un stand dans le village associatif de la F.G.T.B. le 1er mai 2010 - 1 tonnelle (estimé à 10,50 €);
  - b.- A.S.B.L. "Les Sottais" - Festival de musique, Sottie's Festival le 6 juin 2010 - 35 barrières Héras, podium roulant, nettoyage du site (estimé à 86,00 €+ 266,00 €+ 520,00 €);
  - c.- Unité Scouts et Guides de Heusy - Brocante de Heusy le 13 juin 2010 - 10 barrières Nadar (estimé à 125,50 €);
  - d.- Quartier d'Initiatives d'Ensival - Kermesse d'Ensival le 26 septembre 2010- 100 chaises, podium roulant (estimé à 77,50 €+ 86,00 €);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

**0698 N° 26.- EVENEMENTS - Attribution d'un subside - Comité des Fêtes de Petit-Rechain - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 250,00 € sous forme d'argent au Comité des Fêtes de Petit-Rechain dans le cadre de sa kermesse annuelle;
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés 2010 par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

**0699 N° 27.- EVENEMENTS - Attribution d'un subside - Kermesse de Heusy - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 250,00 € sous forme d'argent au Comité des Fêtes de Heusy dans le cadre de l'organisation de sa braderie;
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés 2010 par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

**0700 N° 28.- GESTION IMMOBILIERE - Terrain sis rue du Bassin - Aliénation de gré à gré en faveur d'Intermosane en vue d'y construire une cabine électrique - Projet d'acte - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'aliéner de gré à gré, au profit d'Intermosane, une emprise de terrain de 25 m<sup>2</sup> cadastré 7ème Division, Section B, n° 110 N, au prix de 3.420,00 €
- d'inscrire le produit de la vente en recette aux prochaines M.B. du budget communal 2010.

**0701 N° 29.- BUDGET COMMUNAL 2010 - Application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Vote d'un crédit spécial pour paiement du complément de l'indemnité provisionnelle pour expropriations pour cause d'utilité publique des immeubles sis chaussée de Heusy n° 7/9 et rue des Hougnés n° 2/4 dans le cadre de la Rénovation urbaine - Quartiers d'Initiatives - Q.I.1: Mangombroux-Abattoir - Convention-exécution 2004.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

PREND ACTE

des jugements d'expropriation pour cause d'utilité publique rendus le 12 février 2010 par le Juge de Paix du Second Canton de Verviers;

MARQUE SON ACCORD

sur l'application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et sur l'utilisation d'un crédit d'urgence pour le solde des travaux;

DECIDE

d'augmenter les allocations :

- D.E. exercices antérieurs 2009: 930/712-60/2009-07/-20097129 "ex R.F. - Acquisition immeubles rue des Hougnés n° 2/4 et chaussée de Heusy n° 7/9 - solde expropriation";
- R.E. exercices antérieurs 2009: 930/663-51/2009-09/-20097129: "ex R.F. - Subside en capital - Immeubles rue des Hougnés n° 2/4 et chaussée de Heusy n° 7/9 - solde expropriation".

**0702 N° 30.- BUDGET COMMUNAL 2010 - Application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Vote d'un crédit spécial pour l'organisation des élections, par mesure d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

## MARQUE SON ACCORD

sur l'application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et sur l'utilisation d'un crédit d'urgence pour l'organisation des élections;

## DECIDE

de créer une allocation à l'exercice propre: D.O. Fonctionnement: 104/123-48-02  
"Frais des élections": 38.500,00 €

- 0703 N° 31.- CAISSE COMMUNALE - Procès-verbal de vérification au 31 mars 2010.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
PREND POUR NOTIFICATION  
le procès-verbal de vérification de la caisse communale constatant, à la date du 31 mars 2010, une encaisse en espèces de 18.099,22 € conforme aux pièces comptables vérifiées.
- 0704 N° 32.- EMPRUNTS - Marché public conjoint - Droit de tirage pour financer les dépenses extraordinaires de la Ville, du C.P.A.S. et de la Zone de Police "Vesdre" jusqu'au 31 décembre 2011 - Appel d'offres général avec publicité européenne - Projet - Fixation des conditions de marché.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
DECIDE  
de passer le marché conjoint d'emprunts Ville/C.P.A.S./Zone de Police "Vesdre" par appel d'offres général avec publicité européenne;  
ADOPTE  
tel que présenté par le Service des Finances, le cahier spécial des charges n° 01/2010 et les documents de publicité, relatif à un marché d'emprunts, selon la formule du droit de tirage jusqu'au 31 décembre 2011.
- 0705 N° 33.- EMPRUNTS - Marché public conjoint - Convention entre la Ville, le C.P.A.S. et la Zone de Police "Vesdre" - Adoption.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
DECIDE :  
d'adopter la convention d'exécution du marché conjoint d'emprunts entre la Ville, le C.P.A.S. et la Zone de Police "Vesdre".
- 0706 N° 34.- TRESORERIE - Convention entre la Ville et le C.P.A.S. - Adoption.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
APPROUVE  
les termes de la convention de trésorerie à conclure avec le C.P.A.S..
- 0707 N° 35.- EMPRUNTS COMMUNAUX - Proposition d'aide à la gestion par une société externe - Projet - Fixation des conditions de marché.**  
Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui rappelle qu'il a été demandé à ce que l'on soit vigilant lors de l'analyse des offres afin d'éviter des situations "juge et partie", quand on reçoit les offres, voir si on n'est pas juge et partie;  
Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin, qui précise que la liste des firmes sera fournie à la commission;  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
DECIDE  
de passer le marché par procédure négociée sans publicité.
- 0708 N° 36.- GESTION IMMOBILIERE - Ancienne Banque Nationale - Convention de location avec la Zone de Police "Vesdre" - Adoption.**  
Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui demande des précisions quant à la durée précise de la convention : 2003- 2012, 2009-2019 ?

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin, qui précise que la convention est valable de 2010 à 2019. Il ajoute qu'il n'y a aucun arriéré financier;  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

la convention de location à intervenir avec la Zone de Police "Vesdre", en vue de la mise à disposition, à partir du 1er juin 2010, d'une partie des locaux situés dans l'immeuble rue des Martyrs n° 43 à 4800 Verviers, moyennant paiement d'un loyer de 28.120,62 €par an.

**0709 N° 37.- GESTION IMMOBILIERE - Comptes annuels de la Régie foncière - Exercice 2009 - Arrêt provisoire.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE

provisoirement les comptes annuels de l'exercice 2009 de la Régie foncière et immobilière communale.

**0710 N° 38.- BIBLIOTHEQUES - Acquisition ordinaire de livres - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la tutelle - Retrait de la délibération du 26 avril 2010.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

de retirer sa décision du 26 avril 2010 relative aux marchés de fournitures des livres aux Services des Bibliothèques.

**0711 N° 39.- BIBLIOTHEQUE PRINCIPALE - Acquisition ordinaire de livres - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

de passer un marché de fournitures par bons de commande, par procédure négociée sans publicité préalable lors du lancement de la procédure en vue d'acquérir les livres nécessaires à la Bibliothèque principale;

ADOPTE

le projet de cahier spécial des charges relatif au marché susmentionné, tel que repris en annexe du dossier.

**0712 N° 40.- BIBLIOTHEQUE LOCALE - Acquisition ordinaire de livres - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

de passer un marché de fournitures par bons de commande, par procédure négociée sans publicité préalable lors du lancement de la procédure en vue d'acquérir les livres nécessaires à la Bibliothèque locale;

ADOPTE

le projet de cahier spécial des charges relatif au marché susmentionné, tel que repris en annexe du dossier.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, ~~Mme POLIS-PIRONNET~~, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, ~~CARTON~~, PITANCE, BEN ACHOUR, ~~PIRON~~, Milles ~~GILSON~~,

~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, ~~MESTREZ~~, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0713 N° 41.- AQUALAINE A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2009 et budget 2010 - Approbation.**

Entendu d'exposé de M. BREUWER, Echevin, qui signale que le boni augmente; Considérant que M. BREUWER, Echevin et administrateur, M. CARTON, Mlle CELIK, MM. MESTREZ et PIRON, Mme POLIS-PIRONNET, Conseillers communaux et administrateurs de l'A.S.B.L., satisfaisant au prescrit de l'article L1122-19, se sont retirés de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les comptes annuels de 2009 (résultat: boni de 9.999,97 €) et le budget 2010 (solde: boni de 512,49 €) de l'A.S.B.L. "Aqualaine".

**0714 N° 42.- AQUALAINE, A.S.B.L. - Octroi de subventions sous forme d'argent et autres - Approbation.**

Considérant que M. BREUWER, Echevin et administrateur, M. CARTON, Mlle CELIK, MM. MESTREZ et PIRON, Mme POLIS-PIRONNET, Conseillers communaux et administrateurs de l'A.S.B.L., satisfaisant au prescrit de l'article L1122-19, se sont retirés de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

sous réserve de l'approbation du budget communal 2010 par la Tutelle :

- d'octroyer une subvention de 228.000,00 € sous forme d'argent;
- de confirmer son aide sous forme de prise en charge des frais d'énergie, estimés à 51.062,50 € pour l'exercice 2010;
- de confirmer son aide sous forme de mises à disposition de personnel ouvrier (montage-démontage d'expositions) estimées à ce jour à 4.015,00 € pour l'exercice 2010;
- de confirmer son aide sous forme de mise à disposition de personnel, estimée à 55.738,43 € pour l'exercice 2010;
- d'appliquer, vu les montants de ces subventions, le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, ~~BREUWER~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, ~~BEN ACHOUR~~, ~~PIRON~~, Milles ~~GILSON~~, ~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, ~~MESTREZ~~, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0715 N° 43.- MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2009 et budget 2010 - Approbation.**

Considérant que M. BREUWER, Echevin et Administrateur, MM. BEN ACHOUR, MESTREZ et PIRON, Conseillers communaux et Administrateurs de l'A.S.B.L., satisfaisant au prescrit de l'article L1122-19, se sont retirés de la salle de délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les comptes annuels 2009 (résultat: boni de 15.168,00 €) et le budget 2010 (solde: boni de 15.392,00 €) de l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre".



**0716 N° 44.- MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, A.S.B.L. - Octroi de subventions sous forme d'argent et autres - Approbation.**

Considérant que M. BREUWER, Echevin et Administrateur, MM. BEN ACHOUR, MESTREZ et PIRON, Conseillers communaux et Administrateurs de l'A.S.B.L., satisfaisant au prescrit de l'article L1122-19, se sont retirés de la salle de délibérations;  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

sous réserve de l'approbation du budget communal 2010 par la Tutelle,

- d'octroyer une subvention de 22.048,00 € sous forme d'argent;
- de confirmer son aide sous forme de mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Jules Cerexhe n° 86, pour y installer un guichet d'accueil et son secrétariat; cette aide étant estimée à 3.000,00 € an;
- d'appliquer, vu le montant de cette subvention, le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0717 N° 45.- CENTRE TOURISTIQUE DE LA LAINE ET DE LA MODE (C.T.L.M.) - Disposition de la cafétéria (le 11 mai 2010) - Demande du "Projet Mokamo" - Gratuité - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer d'une aide au "Projet Mokamo" sous forme d'une mise à disposition gratuite de la cafétéria du "Centre touristique de la Laine et de la Mode", pour y tenir une réunion, le 26 mai 2010;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par le bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0718 N° 46.- INSTITUT SAINT-FRANCOIS-XAVIER 2 - Voyage à Auschwitz (du 4 au 6 mars 2010) - Octroi d'un subside exceptionnel - Approbation.**

Attendu que M. HALLEUX, Conseiller communal, est sorti de la salle des délibérations;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale, qui espère que l'on ne rognera pas sur les allocations pour les Maisons de Jeunes;

Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin, qui se veut rassurant à cet égard.

L'allocation globale relative aux activités citoyennes a encore du disponible pour cette année;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer un subside exceptionnel de 300,00 € à l'Institut S.F.X. 2, dans le cadre de l'organisation d'une visite du camp d'Auschwitz;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0719 N° 47.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture de huit demi-classes au 3 mai 2010 aux écoles des Hougnes, des Boulevards, de Hodimont, de l'Est, des Linaigrettes, de Stembert, d'Ensival et de Lambermont.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte, à partir du 3 mai 2010, aux écoles précitées.

Art. 2.- Ces huit demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Communauté Française, soit jusqu'au 30 juin 2010.

**0720 N° 48.- ACADEMIE DES BEAUX-ARTS - Règlement d'ordre intérieur - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

le Règlement d'ordre intérieur de l'Académie des Beaux-Arts comme.

**0721 N° 49.- R.C.S. VERVIERS, A.S.B.L. - Nouvelle convention - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui demande si l'article 3 soumis au vote est bien l'article tel que l'a décidé le Collège communal ?

Entendu la réponse de M. le Président qui acquiesce;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le projet de convention à conclure entre la Ville et l'A.S.B.L. "R.C.S. Verviers" en vue d'assurer la promotion et le développement des joueurs de football.

**0722 N° 50.- R.C.S. VERVIERS, A.S.B.L. - Budget 2009-2010 - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui justifie l'abstention du Groupe C.D.H. parce que le budget se présente avec un déficit et que l'on est à un mois de l'échéance du budget. C'est en contradiction avec l'article 6 que nous venons d'accepter. Toutefois, ils souhaitent laisser le temps au temps et donner temps à la nouvelle équipe;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui justifie l'abstention du Groupe ECOLO pour les mêmes raisons et le manque de clarté dans les documents;

Par 19 voix et 12 abstentions,

## APPROUVE

le budget 2009-2010 de l'A.S.B.L. "R.C.S. VERVIERS";

## DECIDE

de verser 13.000,00 € en faveur de ladite A.S.B.L.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
 Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, ~~NYSSSEN~~, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN,  
 Echevins et Echevines;  
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
 MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET,  
 MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON,~~  
~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, ~~MESTREZ~~, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, ~~Mme OZER~~, Milles ~~BREUER~~ et DUMOULIN,  
 Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

0723

**N° 51.- LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2009 - Approbation.**

Considérant que M. NYSSSEN, Echevin et Président, MM. HALLEUX, MESTREZ, DEGEY, REIP, Mme OZER et Mlle BREUER, Conseillers communaux et administrateurs, satisfaisant au prescrit de l'article L1122-19, se sont retirés de la salle de délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## APPROUVE

le compte 2009 de l'A.S.B.L. "La Maison verviétoise des Sports".

0724

**N° 52.- LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Budget 2010 - Approbation.**

Considérant que M. NYSSSEN, Echevin et Président, MM. HALLEUX, MESTREZ, DEGEY, REIP, Mme OZER et Mlle BREUER, Conseillers communaux et administrateurs, satisfaisant au prescrit de l'article L1122-19, se sont retirés de la salle de délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## APPROUVE

le budget 2010 (résultat: 61.98,00 €) de l'A.S.B.L. "La Maison verviétoise des Sports".

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
 Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, ~~BREUWER~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN,  
 Echevins et Echevines;  
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
 MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET,  
 MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON,~~  
~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN,  
 Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire~~, Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

0725

**N° 53.- ROYAL BASKET CLUB VERVIERS-PEPINSTER, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2008-2009 - Rapport financier - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui précise que, tout comme l'an dernier, ces comptes les dépassent (vérifier les 90.000,00 €) et ils ne les maîtrisent pas. Ils manquent d'éléments pour apprécier correctement la situation. Ils s'abstiendront donc sur les deux points;

Entendu l'intervention de M. SMEETZ, Chef de Groupe ECOLO, qui précise que la situation paraît inquiétante et le Groupe ECOLO s'abstient pour les mêmes raisons que le C.D.H.;

Entendu la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui reconnaît que la situation est préoccupante. Mais sans l'intervention de la Ville, elle serait encore pire. En outre, la situation s'améliore doucement;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX qui rétorque que la situation est malgré tout connue et que les résultats positifs ont été surestimés. Le C.D.H. souhaite aider le sport mais en étant bien informé;

Par 18 voix et 12 abstentions,

APPROUVE

le compte annuel 2008-2009 de l'A.S.B.L. "Royal Basket Club Verviers-Pepinster".

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

**0726 N° 54.- ROYAL BASKET CLUB VERVIERS-PEPINSTER, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Budget 2009-2010 - Rapport financier - Approbation.**

Par 19 voix et 12 abstentions,

APPROUVE

le budget annuel 2009-2010 de l'A.S.B.L. "Royal Basket Club Verviers-Pepinster".

**0727 N° 55.- TELESERVICE, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. EL HAJAJI, Conseiller communal, sur l' A.M.V.A. et il souhaite savoir si, pour éviter les problèmes causés l'an dernier lors de la Fête du Sacrifice avec la nécessité de recourir à l'abattoir de Liège , ladite fête sera cette année organisée à Verviers ?

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui a prévu de rencontrer l'A.M.V.A. fin juin pour faire part des décisions du Collège communal en la matière;

Il reconnaît que la solution de l'an dernier n'était pas satisfaisante;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 2.000,00 € sous forme d'argent, sous réserve de l'approbation du budget communal par l'Autorité de Tutelle;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignant pas 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

**0728 N° 56.- CENTRE VERVIETOIS DE PROMOTION DE LA SANTE (C.V.P.S.), A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 7.125,00 € sous forme d'argent, sous réserve de l'approbation du budget communal par l'Autorité de Tutelle;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

- 0729 N° 57.- **SERVICE DE SANTE MENTALE, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
 DECIDE :  
 - d'octroyer une subvention de 1.500,00 € sous forme d'argent, sous réserve de l'approbation du budget communal par l'Autorité de Tutelle;  
 - d'appliquer le principe du Titre III du Livre de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €
- 0730 N° 58.- **ASSOCIATION DES MUSULMANS DE VERVIERS ET ARRONDISSEMENT (A.M.V.A.), A.S.B.L. - Octroi d'un subside.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
 DECIDE :  
 - d'octroyer une subvention de 1.810,00 € sous forme d'argent, sous réserve de l'approbation du budget communal par l'Autorité de Tutelle;  
 - de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.
- 0731 N° 59.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Aqualaine" - Modification - Approbation.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
 ADOPTE  
 à la date du 1er avril 2010, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Aqualaine", convention prenant fin à la date du 31 mars 2013.
- 0732 N° 60.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Régie des Quartiers de Verviers" - Modification - Approbation.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
 ADOPTE  
 à la date du 1er avril 2010, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Régie des Quartiers de Verviers", convention prenant fin à la date du 31 mars 2013.
- 0733 N° 61.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition - A.S.B.L. "Maison Verviétoise des Sports" - Suspension.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
 DECIDE  
 de suspendre la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Maison Verviétoise des Sports" en ce qu'elle concerne les agents occupés à la piscine, pour la durée des travaux effectués à ladite piscine.
- 0734 N° 62.- **CULTES - Eglise Saint-Nicolas - Budget 2010 - Modifications n° 1 - Avis à émettre.**  
Par 28 voix et 3 abstentions.

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des modifications n° 1 apportées par le Conseil de fabrique de l'église Saint-Nicolas à son budget 2010.

**0735 N° 63<sup>a</sup>.- CULTES - Eglise Sainte-Julienne - Travaux de restauration - Triennal 2010-2012 - Intervention communale**

Entendu qu'ECOLO justifie sa position par le fait qu'il s'agit d'une restauration du patrimoine;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de confirmer l'intervention communale au montant maximum de 304.053,00 € à allouer à la Fabrique d'église concernée selon les nécessités, ce montant étant accordé sous réserve de l'acceptation des travaux par la Tutelle et de l'obtention de subsides dans le cadre du triennal, selon le schéma suivant :

- utilisation des 33.107,00 € et des 116.511,00 € inscrits en crédits reportés;
- sommes complémentaires de 116.511,00 € et 37.924,00 € sous réserve d'inscriptions budgétaires respectivement au budget de 2011 et au budget de 2012 et sous réserve d'approbation par la Tutelle desdits budgets.

**0736 N° 63<sup>b</sup>.- CULTES - Eglise Saint-Roch - Travaux de restauration - Triennal 2010-2012 - Intervention communale.**

Entendu qu'ECOLO justifie sa position par le fait qu'il s'agit d'une restauration du patrimoine;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de maintenir l'intervention communale à 27.460,70 €

**0737 N° 64.- PLAN TRIENNAL DES TRAVAUX 2010-2012 - Projet - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTÉ

le programme triennal des travaux de la période s'étendant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012 comportant 11 fiches techniques et le relevé des investissements classés année par année et par ordre de priorité;

SOLLICITE

les subventions prévues par le décret du Conseil Régional Wallon du 21 décembre 2006.

**0738 N° 65.- VOIRIE - Régularisation d'emprise nécessaire pour le projet d'aménagement d'un parking à côté de la place Orban - Projet d'acte authentique - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'acquérir une emprise d'une superficie de 1,76 m<sup>2</sup>, au prix fixé par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège, soit un montant de 200,00 € pour cause d'utilité publique, à prendre dans la parcelle cadastrée 8<sup>ème</sup> Division, Section B, n° 96B, sise rue Saint-Bernard n° 12/14, appartenant à M. MASSIN, en vue de régulariser la situation et de l'incorporer au domaine public communal;
- de confier au Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège la signature de l'acte authentique;
- d'imputer la dépense sur l'allocation extraordinaire 2010 n° "930/711-60/-05/-20107111", dès approbation du budget par les Autorités de Tutelle.

**0739 N° 66.- REVITALISATION URBAINE - Passerelle Spintay - Désignation d'un auteur de projet - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui précise que son Groupe va s'abstenir car si l'idée est intéressante esthétiquement ainsi qu'en terme de mobilité et de déplacements doux, par contre la construction peut être sur 2 ou 3 niveaux et donc prendre appui sur un futur bâtiment à cet endroit. ECOLO ne veut pas soutenir cela;

Entendu l'intervention de M. LEGROS, Conseiller communal, qui cite un passage d'un rapport interne à la Ville : "la passerelle sera un monument en soi... permettra de mettre la Vesdre en valeur". Il relève qu'il n'y a pas plus de 5 ans, la Majorité avait voulu couvrir la Vesdre et que, maintenant, elle souhaite la mettre en valeur et ce suite à une opposition féroce;

En outre, il établit une comparaison dans le temps avec le projet de site touristique sur l'Outlet, estimé à 50.000,00 € et pour lequel il avait soulevé le fait que l'investissement était trop important vu l'état de l'Outlet. Il se demande si l'on n'est pas en train de refaire la même erreur;

Il précise que la Majorité met la charrue avant les bœufs;

Par 19 voix et 12 abstentions,

ADOPTE

tel que présenté par les Services technique et administratif, le cahier spécial des charges et ses annexes, la convention relative à la mission d'auteur de projet en vue de l'étude de la construction d'une passerelle ou d'un jeu de passerelles reliant le Centre-Ville au quartier "Spintay";

DECIDE :

- de passer le marché par appel d'offres général;
- d'inscrire le crédit nécessaire pour couvrir cette dépense via la plus prochaine modification budgétaire.

**0740 N° 67.- ANCRAGE COMMUNAL - Création de deux logements dans l'immeuble sis rue Henri Davignon n° 10 - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrégation en catégorie D dans la classe correspondant au montant de l'offre;
- ne pas être dans une des clauses d'exclusion reprises à l'article 17 - travaux - de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 tel que modifié;

ADOPTE

tel que présenté par les Services techniques, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet "Ancrage communal: création de deux logements dans l'immeuble sis à Ensival, rue Henri Davignon n° 10, estimé à 237.416,95 € T.V.A. comprise;

DECIDE :

- de passer le marché par adjudication publique;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 930/723-60/09 -20107231 du budget extraordinaire 2010 par emprunt et subsides, ainsi que par le complément qui sera inscrit, le cas échéant, via la prochaine modification budgétaire.

**0741 N° 68.- BATIMENTS SCOLAIRES - Protection solaire - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet de protection solaire à l'école d'Ensival, estimé à 7.492,32 € T.V.A. comprise;

DECIDE :

- de passer le marché par procédure négociée sans publicité;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 720/723-60 /-04 du budget extraordinaire 2010, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, le moyen de financement étant le fonds de réserve.

**0742 N° 69.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de l'Est - Aménagement d'un gymnase - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet d'aménagement d'un gymnase à l'école de l'Est, pour un montant estimé à 18.929,59, T.V.A. comprise (15.644,29 € hors T.V.A.), détaillé comme suit :

- pour la pose de revêtement : 10.871,85 € T.V.A. comprise;
- pour les fournitures relatives à l'aménagement de l'entrée : 3.701,74 € T.V.A. comprise;
- pour la fourniture de porte-manteaux : 4.356,00 € T.V.A. comprise;

DECIDE :

- de passer le marché par procédure négociée sans publicité préalable;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 720/724-60/-02 du budget extraordinaire 2010 non encore approuvé par les Autorités de Tutelle; le moyen de financement étant l'emprunt.

**0743 N° 70.- MARCHE STOCK 2010 - Coordination sécurité et santé - Phases projet et réalisation - Marché public de services - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- une déclaration sur l'honneur certifiant que l'entreprise n'est pas visée par les clauses d'exclusion reprises à l'article 69 de l'A.R. du 8 janvier 1996;
- l'attestation O.N.S.S. prévue à l'article 69 bis de l'A.R. du 8 janvier 1996;
- une déclaration mentionnant que le soumissionnaire dispose de coordinateurs qualifiés, au sens des articles 56 à 58, 62 § 2 et 63 de l'A.R. du 25 janvier 2001, pour exercer la mission de coordination faisant l'objet du présent marché;
- une liste des principaux services de coordination-projet et de coordination-réalisation, le cas échéant dans des domaines spécifiques aux chantiers de réfection de voirie et de trottoir, de pose de canalisation d'égouttage, de réparations localisées d'égouttage et interventions concessionnaires, de démolitions, de constructions, de restauration, de maintenance..., de bâtiments publics, scolaires ou d'habitation ou autre, d'aménagement d'espaces publics;

ADOPTE

tel que présenté par M. REUL, Premier Attaché spécifique Ingénieur civil, le cahier spécial des charges constituant le projet de marché stock 2010 - coordinations sécurité et santé - phases projet et réalisation;

DECIDE

de passer le marché par adjudication publique.

**0744 N° 71.- BONS DE SERVICE à autoriser - Dépassement des 12èmes du disponible globalisé - Dépense strictement indispensable à la bonne marche du service public - Fourniture de plantes annuelles et de matériel électrique pour les bâtiments - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,



## RATIFIE

la décision du Collège communal du 23 avril 2010 autorisant les dépenses nécessaires pour assurer la fourniture de plantes annuelles et de matériel électrique pour les bâtiments et strictement indispensable pour assurer la bonne marche du service public, en dépassement de l'utilisation des crédits provisoires pour un maximum limité à :

- 18.000,00 € pour l'allocation 766/124-48;
- 3.000,00 € pour l'allocation 790/125-06;

correspondant au budget ordinaire voté par le Conseil communal du 30 mars 2010, pour 2010.

**0745 N° 72.- BONS DE SERVICE à autoriser - Dépassement des 12èmes du disponible globalisé - Dépense strictement indispensable à la bonne marche du service public - Fourniture de columbarium - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## RATIFIE

la décision du Collège communal du 23 avril 2010 autorisant la dépense nécessaire pour assurer la fourniture de columbarium strictement indispensable pour assurer la bonne marche du service public, en dépassement de l'utilisation des crédits provisoires pour un maximum limité à 26.500,00 € correspondant au budget ordinaire voté par le Conseil communal du 30 mars 2010, pour 2010.

**0746 N° 73.- MATERIEL - Prêt - Demande de la Fédération verviétoise du P.S. et de la F.G.T.B. (manifestation du 1er mai 2010) - Gratuité - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## DECIDE :

- d'accorder son aide à la F.G.T.B. Verviers sous forme de prêt de poubelles et de plots pour un montant estimé de 189,00 € lors des festivités du 1er mai 2010 et à la Fédération verviétoise du P.S. sous forme de prêt d'un tableau de distribution électrique pour un montant estimé de 132,00 € lors des manifestations du 1er mai 2010;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, ~~BREUWER~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPOUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

**0747 N° 74.- MATERIEL - Prêt - Demande de l'A.S.B.L. "La Page" - Gratuité - Ratification.**

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. BREUWER Echevin, s'est retiré de la salle des délibérations;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "La Page" sous forme de fourniture de terre, de main-d'œuvre et l'utilisation d'un véhicule pour le transport de la terre et estimé à 85,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
Milles LEJEUNE, ~~TARGNON~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN,  
Echevins et Echevines;  
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;  
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET,  
MM. AYDIN, CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON,~~  
~~LAMBERT~~, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN,  
Conseillers et Conseillères.  
~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~ Mme KNUBBEN, Secrétaire faisant fonction.

---

0748

**N° 75<sup>A</sup> .- PISCINE COMMUNALE DE VERVIERS - Travaux à effectuer - Situation du personnel - Informations au public - Point inscrit à la demande de Mme OZER Cécile, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents.

ENTEND :

- l'interpellation de Mme OZER, Conseillère communale (*voir annexe page 37*);
- la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui entame par l'expression d'un énervement face à une question qui énerve. Il choisit néanmoins de répondre gentiment et pas agressivement. Comme lors de la dernière interpellation, il rappelle que le dossier est géré par divers organismes : le Service des Travaux (cahier spécial des charges, suivi), la R.C.A. qui gère la passation de marché et la Maison des Sports qui gère la piscine. Les travaux prévus sont : rénovation des bétons, des sanitaires et des vestiaires. Le subsidiaire a été notifié à la R.C.A. et la procédure de marché public a été lancée. La fermeture était prévue pour le 1er juin, et tout qui y travaille et/ou y nage (les clubs et les écoles notamment) a été prévenu. Il n'y a toutefois pas eu de communication au grand public avant l'arrêt du timing définitif. Le marché n'est pas encore notifié. En effet, l'adjudicataire le moins disant ne présente pas toutes les garanties voulues par les membres de la R.C.A.. La R.C.A. a donc sollicité des garanties de la part dudit adjudicataire (notamment sur la garantie décennale et la solidité financière de l'entreprise). La R.C.A. a donc prévu dans sa décision que si les informations de ce dernier ne lui parviennent pas ou ne la satisfont pas, le marché serait attribué à l'autre soumissionnaire. Ce dernier s'engage à commencer le 1er août avec un temps de fermeture de 60 jours ouvrables (jusqu'à fin octobre). On a donc raccourci les délais des travaux. La notification va être faite officiellement. Le personnel en a été informé. Aucun membre du personnel ne reste sur le carreau (soit réengagés, soit mis à disposition de la Ville ou dans d'autres infrastructures sportives). Seules 3 personnes ne connaissent pas encore leur avenir. C'est normal qu'ils soient inquiets mais ils sont informés. La garantie des traitements est donnée. Pour le public, un horaire réduit est prévu. Il prendra cours au 1er juin jusqu'au 31 juillet. Et en fonction de l'évolution du chantier, il y aura peut-être encore un accès début août;
- l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui précise que la première remarque de l'Echevin n'est pas acceptable et précise qu'à la teneur de la réponse, on se rend compte que la question était judicieuse;
- l'intervention de Mme OZER qui demande si elle peut recevoir une copie du courrier envoyé aux écoles ?
- la réponse de M. NYSSSEN qui précise qu'aucune lettre n'a été envoyée, qu'elles sont prévenues quand elles viennent à la piscine. En outre, l'information a été donnée lors des réunions du conseil des utilisateurs.
- l'intervention de Mme OZER qui précise que des écoles n'ont pas été prévenues (écoles Sainte-Marie et des Boulevards);
- l'intervention de M. le Bourgmestre qui demande à l'Echevin d'informer les deux écoles concernées;
- la réponse affirmative de M. NYSSSEN.

0749

**N° 75<sup>B</sup>.- FOOTBALL CLUB DE HODIMONT - Difficultés financières - Perspectives - Point inscrit à la demande de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'interpellation de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe pages 38 et 39*);
- la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui a été alerté, non par les responsables du club, des difficultés financières de ce dernier (souci de factures impayées émanant de l'Union belge de Football). Il souhaite trouver une solution mais il n'y a pas encore de budget. Il a reçu les 3 représentants du club qui ont précisé que leur problème était l'occupation à terme du Jonckeu. Pour rappel, ce club a d'abord occupé un terrain, qui a été vendu par le privé. Ils ont retrouvé un terrain à Lambermont et la Ville a loué deux conteneurs pour améliorer les conditions du club. Ensuite, la Ville a voulu acheter ce terrain mais cela n'a pas été possible. Depuis lors, le club vit dans des conditions difficiles. Il ajoute que 3 clubs différents sont intéressés par le Jonckeu (Hodimont, R.C.S. Verviers et Heusy) dont deux n'ont pas de centre de formation (à Hodimont, les jeunes vont dans le centre de formation des jeunes). Le Collège communal a décidé de mettre en place des solutions pour l'occupation du club du Jonckeu. Avec le Bourgmestre, ils vont rencontrer tous les clubs pour s'interroger sur l'avenir de la formation des jeunes. Hodimont doit encore tenir au moins une année puis ils s'orienteront vers une fusion. Il rappelle enfin qu'Hodimont accueille un public qui ne serait pas nécessairement accueilli ailleurs.

**Question orale de M. DEGEY, Conseiller communal, à l'attention de M. ISTASSE, Echevin, concernant un service de livraison à domicile de livres de la Bibliothèque communale, appelé "Livres et Nous".**

Entendu la question de M. DEGEY, Conseiller communal (*voir annexe pages 40 et 41*);

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui s'étonne que l'initiative de Thuin n'ait pas été relayée plus tôt - précisément lors de la réunion du Conseil communal du 30 mars dernier relative au budget - afin que le Collège communal puisse intégrer un subside, dans les 800.000,00 € qui restaient, pour "Livre et Moi".

Entendu la réponse de M. le Président qui précise que les propositions viennent à tout moment et pas uniquement lors des 6 mois d'élaboration du budget.

Entendu l'intervention de M. DEGEY qui justifie le passage de la question à ce Conseil communal car le service de Thuin a été médiatisé il y a 2 ou 3 semaines et c'est pour cela qu'il en parle maintenant.

**Question orale de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale, à l'attention de M. le Bourgmestre : "En vue de l'organisation des élections fédérales de ce 13 juin prochain, qu'avez-vous pu prévoir concernant l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes à mobilité réduite ?**

**En particulier en ce qui concerne :**

- la problématique du parking devant le bureau de vote;
- l'accessibilité au bureau lui-même;
- l'accessibilité à l'isoloir.

Entendu la question de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale;

Entendu la réponse de M. le Président (*voir annexe pages 42 et 43*);

Entendu l'intervention de Mme VOISIN-DUPUIS, Echevine, qui précise que les projets futurs seront faits en concertation avec GAMAH et PLEIN PIED. Le subside va servir à ces aménagements;

Entendu l'intervention de Mlle DUMOULIN qui demande s'il y aura un isoloir adapté par bureau de vote ? Car, jusqu'à présent, les aménagements ne sont apparemment pas suffisamment visibles. En outre, il y a une marche "problématique" à l'école de Lambermont.

Elle précise que les bureaux de vote spécialement adaptés, c'est utile mais qu'il faut aussi mettre en place des moyens pour leur permettre de voter comme tout un chacun (aspect social);  
Entendu la réponse de Mme VOISIN-DUPUIS stipulant qu'on en tient compte et que seules 2 écoles posent problème;  
Entendu l'intervention de M. le Président qui précise qu'il n'est évidemment pas question de les isoler dans un bureau pour eux, mais que des bureaux soient équipés pour les accueillir.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 20.**

**ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 30.**

\*\*\*\*\*

Est approuvé, en cette séance du 6 septembre 2010, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Président,

P. DEMOLIN

C. DESAMA